

Sites Natura 2000
FR9400568 "Cap Corse Nord et îles Finocchiarola, Giraglia, Capense"
et FR9410097 "Iles Finocchiarola et côte Nord"

Procès-verbal de la réunion du comité de pilotage
Du 30 juin 2011, en mairie de Rogliano

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
ORLANDI François	Conseiller général
QUILICI Nicolas	- Adjoint au maire de Rogliano
MATTEI Jean-François	Adjoint au maire d'Ersa
KAPPAS Nicolas	Adjoint au maire de Centuri
TASSO Dominique	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse (DREAL)
CULIOLI Julia	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse (DREAL)
CASTELLI Marie-Luce	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
LE VIOL Gwenaëlle	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
ANTONA Madeleine	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
SAVELLI Marlène	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
PIAZZA Carole	OEC/Conservatoire botanique national de Corse
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
DELAUGERRE Michel	Conservatoire du Littoral

FAGGIO Gilles	Conservatoire régional des espaces naturels de Corse (AAPNRC)
FRANCIONI Thierry	Chambre d'agriculture de la Haute-Corse.
TORRE Fabrice	Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
MONEGLIA Pasquale	Endemys
LAIR Elise	Endemys

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
CONSTANT Tony	Sous préfet de Corte
RECORBET Bernard	DREAL Corse

Historique des sites :

- Arrêté ministériel ZPS : 17/03/2005
- Arrêté ministériel ZSC : 17/03/2008
- Dernière réunion du comité de pilotage local conjoint : 29 juillet 2010
- Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage : AP n°2008-253-6 du 9/09/08 conjoint avec ZPS FR9410097 (modifié en juin 2011)

Ordre du jour :

- Présentation des deux documents d'objectifs (DOCOB) pour validation par les membres du comité de pilotage
- Réflexion sur le lancement de la phase d'animation des deux documents d'objectifs
- Désignation du président du COPIL intuitu personae et du maître d'ouvrage des documents d'objectifs pour cette nouvelle phase
- Calendrier, questions diverses

La réunion débute à 10h00 sous la présidence de Monsieur Tasso, chef du service biodiversité, sites et paysages à la DREAL Corse, représentant M. le sous-préfet de Corte.

M. Leccia présente le déroulement de la réunion du COPIL. Il rappelle que le chapitre "diagnostic" des deux documents d'objectifs qui seront présentés pour validation a déjà été validé lors du dernier comité de pilotage le 29 juillet 2010.

➤ Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du COPIL

Aucune observation n'a été apportée.

Le compte-rendu du COPIL du 29 juillet 2010 est de fait approuvé.

➤ Présentation des deux documents d'objectifs (DOCOB) pour validation par les membres du comité de pilotage

Monsieur Moneglia entame la présentation des documents d'objectifs en abordant les enjeux qui ont découlé des diagnostics territoriaux des deux sites Natura 2000.

M. Moneglia rappelle que le chapitre relatif au diagnostic des deux DOCOB a été validé par le COPIL du 29 juillet 2010 et qu'il a été depuis mis à la disposition des acteurs pour apporter des contributions.

Poursuivant, il indique que les acteurs se sont réunis à trois reprises (1 journée/réunion) en groupes de travail les 7 octobre 2010, 14 janvier 2011 et le 23 mars 2011 portant sur les objectifs/enjeux et sur la description des mesures de gestion.

M. Moneglia explique également que de nombreux échanges téléphoniques et par courriels ont permis aux acteurs d'apporter leurs contributions à la rédaction des DOCOB et de transmettre leurs corrections sur les différentes versions des DOCOB.

Monsieur Moneglia poursuit par la présentation des mesures communes aux deux sites Natura 2000.

M. Tasso évoque les différents objectifs de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) et des études d'incidences Natura 2000.

Il rappelle que les études d'incidences Natura 2000 revêtent un caractère réglementaire, et que de ce fait, il revient aux autorités publiques, mais aussi aux opérateurs des sites Natura 2000 d'en promouvoir la réalisation, celle-ci incombant aux porteurs de projets. Il souhaite que cette précision soit prise en compte dans la formulation des fiches actions. Il souligne que dans ce dispositif, l'animateur du site doit assurer un rôle de conseil qui est important.

M. Delaugerre souligne l'importance de distinguer les objectifs de fond, des autres objectifs. Il ajoute que la hiérarchisation des objectifs et des mesures doit être reprécisée.

M. Faggio considère que le tableau de présentation utilisé manque de lisibilité.

M. Moneglia précise que le modèle des documents d'objectifs est celui proposé dans le "Guide pour une rédaction synthétique Document d'objectifs Natura 2000", édité par l'ATEN et validé avec la DREAL et l'OEC.

Il précise par ailleurs qu'un tableau synthétique reprenant la hiérarchisation des objectifs et des mesures sera réalisé.

Mlle Leviol signale une erreur dans la cartographie des habitats : la mare temporaire de Barcaggio y est mentionnée comme une lagune.

Mme Piazza invite Endemys à la recontacter pour rectifier les différentes erreurs relevées sur la cartographie d'habitats.

M. Moneglia indique qu'il recontactera M^{me} Piazza.

M. Tasso rappelle la nature et les objectifs d'une charte Natura 2000, telle que proposée dans l'une des fiches-actions. Il propose que le titre de la mesure correspondante soit reformulé.

M. Torre souligne que la signature de la charte Natura 2000 est nécessaire pour l'attribution d'aides pour les propriétaires forestiers.

M. Moneglia précise qu'une charte Natura 2000 a effectivement été rédigée dans le cadre de l'élaboration des DOCOB et y est présentée en annexe.

M. Delaugerre décline des éléments de détail à corriger dans les fiches mesures.

M. Leccia indique qu'à la fin de la présentation du diaporama, l'ensemble des fiches actions seront revues pour y apporter les corrections nécessaires.

Monsieur Faggio explique que la dénomination "halte migratoire" n'est pas adaptée, et que des références de la bibliographie citées dans le corps du texte sont manquantes dans le chapitre des "références bibliographiques".

Monsieur Moneglia présente la deuxième partie sur les mesures propres à la ZSC.

Mme Piazza informe l'assistance qu'une campagne d'inventaires a été réalisée en mai 2011 sur les ilots, complétant ainsi les données existantes. Elle ajoute que la fiche action "Réaliser un inventaire floristique et une cartographie des habitats naturels des îles de la Pointe du Cap Corse" doit être axée sur la cartographie d'habitats uniquement ; poursuivant, elle exprime la nécessité de supprimer les inventaires floristiques et d'intégrer les nouvelles données floristiques du CBNC des relevés de mai 2011. Compte tenu de ce qui précède, elle propose à Endemys de contacter le CBNC pour rédiger la nouvelle fiche mesure.

M. Torre explique les objectifs de la mesure "Préserver les peuplements de chêne vert". Il estime que la rédaction de la mesure est à revoir et qu'il se tient à la disposition d'Endemys pour ce faire.

Monsieur Moneglia présente la troisième partie consacrée aux mesures propres à la ZPS.

M. Delaugerre remarque que l'intérêt de l'action "Réactivation de la station ornithologique de suivi des oiseaux migrateurs de Barcaggio et du marais de Macinaggio" va au-delà de l'intérêt scientifique. Le suivi de la nature ordinaire et de l'état de la planète (changement climatique...) doivent être pris en compte.

La présentation terminée, un retour récapitulatif sur chaque mesure de la ZSC et de la ZPS est entrepris.

- Mesures de la ZSC:

Il est demandé à Endemys de remplacer l'intitulé "mesures simultanées" pour "mesures communes".

Fiche 1 : **Mme Piazza** souhaite que certaines formulations soient modifiées.

Fiche 2 : **M. Delaugerre** propose que soit mentionné dans le texte de la mesure "les communes" et non "la commune".

Fiche 3 : **M. Torre** interroge les membres du COPIL au sujet du financement de cette fiche-action. Il souligne que s'il n'y a pas de financement de prévu, cette fiche est inutile.

- **M. Tasso** et **Mme Castelli** précisent que le financement de ce type de mesure relève du PDRC. Or, dans l'état actuel des choses, il est difficile de se positionner sur les possibilités effectives de financement.
- **Mlle Leviol** propose que la fiche soit conservée pour appuyer la demande de financement.
- **M. Torre** ajoute qu'il donnera une nouvelle version de la fiche à Endemys.

Fiche 4 : **M. Delaugerre** souhaite que soit mentionné "maintien du milieu de maquis".

Fiche 5 : **M. Delaugerre** souhaite que le titre soit changé ; noter "Inventaire patrimonial" au lieu de "diagnostic des connectivités écologiques", et que la description de la mesure soit revue.

Fiche 6 : **M. Delaugerre** propose que soit retirée la phrase "bénéficiera à ce titre d'une aide financière de l'Office de l'Environnement de la Corse qui s'élève à 3 000 € TTC".

Fiche 7 : Pas de commentaire.

Fiche 8 : **M. Delaugerre** demande que l'étude palynologique dans le Cap Corse de G. Paradis soit citée.

Fiche 9 : La fiche est à remanier avec Mme Piazza.

Fiche 10 : **M. Delaugerre** fait remarquer que la fiche est "incompréhensible". Il se propose d'en revoir la rédaction.

Fiche 11 : **M. Delaugerre** appelle l'attention des participants sur l'intérêt d'une vérification de la surface des îles ; il convient selon lui de se baser sur la surface cadastrale et de préciser qu'il s'agit de la surface de référence.

M. Tasso demande que la mesure soit intitulée "Étendre la Réserve Naturelle de Finocchiarola"

Fiche 12 : **M. Tasso** souligne que cette mesure revêt un caractère global car elle concerne toute la région. Il propose son intitulée soit modifié comme suit : "Accompagner la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées aux sites Natura 2000 du Cap Corse"

Fiches 13 à 16 : Pas de commentaire.

Fiche 17 : **M. Tasso** souhaite que la mesure soit intitulée "Favoriser la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs par une animation du site Natura 2000"

Fiche 18 : **M. Delaugerre** remarque que le coût est de 5000 €.

Fiche 19 : Il est demandé à Endemys de modifier l'intitulé de la mesure en "Promouvoir la Charte Natura 2000".

Fiche 20 : Pas de commentaire.

- Mesures de la ZPS:

Fiche 1 : **M. Tasso** précise que des plans nationaux d'actions (PNA - ex-plans de conservation) sont en cours de mise en œuvre pour le Goéland d'Audouin, ainsi que pour plusieurs autres espèces.

Mlle Leviol ajoute que le nouveau PNA Goéland d'Audouin sera prochainement élaboré.

M. Delaugerre rappelle que la mesure est à mettre en lien avec les études actuellement conduites sous l'égide de l'Agence des aires marines protégées.

Fiche 2 : **M. Faggio** demande que certains éléments superflus soient supprimés de la description de la mesure, et que le coût soit noté "à préciser".

Fiche 3 : **M. Delaugerre** souhaite que les données d'effectifs soient réactualisées.

Fiches 4 à 6 : Pas de commentaire.

Fiche 7 : **M. Faggio** sollicite une reprise de la fiche.

Fiche 8 : **MM. Delaugerre et Faggio** demandent une reprise de la fiche.

M. Tasso précise que d'autres méthodes que le baguage existent, et demande que ce soit précisé dans la fiche.

M. Moneglia indique que les différents commentaires et corrections seront pris en compte.

M. Faggio souhaite recueillir des informations sur les modalités de financement de l'animation par le FEDER.

- En réponse, **M. Tasso** apporte les éléments suivants :
 - le FEDER peut cofinancer à la fois l'animation proprement-dite et la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB ;
 - dans le futur, l'attribution de financements FEDER devrait être possible pour les associations ;
 - le FEADER, pour sa part, contribue au financement de la rédaction/révision des DOCOB, ainsi qu'à celui des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).
 - L'association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse reçoit actuellement une subvention annuelle de 20.000 € pour l'animation du site.
 - Le montant du financement attribué pour l'animation d'un site Natura 2000 ne revêt pas de caractère forfaitaire, mais dépend à la fois de la superficie du site, de l'importance et de complexité des enjeux en présence, et de l'importance des pressions et impacts sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

En conclusion, **M. Tasso** demande aux membres du comité de pilotage s'ils valident, ou non, d'une part, le document d'objectifs de la ZSC, et d'autre part, le document d'objectifs de la ZPS.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité ces deux DOCOB, sous réserve de la prise en compte des différentes observations et amendements formulés par les membres du COPIL.

➤ Désignation du président du COPIL pour la phase d'animation à venir

M. Orlandi précise que le Conseil Général 2B et les communes, après s'être concertés, ne souhaitent pas prendre la présidence du comité de pilotage.

En conséquence, la présidence du COPIL par l'État est de fait reconduite.

➤ Réflexion sur l'animation des documents d'objectifs

Le lancement d'un appel d'offres est obligatoire pour la désignation de l'animateur.

➤ Calendrier du rendu final

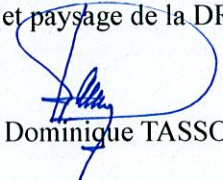
Il est convenu avec le B.E. Endemys que la rédaction des documents d'objectifs, incluant les modifications souhaitées par les membres du COPIL, devra être finalisée pour fin juillet 2011. En conséquence, les dernières contributions des membres du COPIL sont attendues avant mi-juillet.

M. Tasso demande à Endemys qu'une fois les modifications apportées, les fiches-actions fassent l'objet d'un ultime envoi (sous format .pdf) aux membres du COPIL pour validation définitive des corrections (avec date-limite de réponse).

Si les modifications sont acceptées, ENDEMYS fera parvenir la version finale de chacun des deux documents d'objectifs aux membres du comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de travail prend fin à 12h30.

Le chef du service Biodiversité,
sites et paysage de la DREAL


Dominique TASSO